CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 28 octobre 2020, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Chantal Valois, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

## Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

- 1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
- 2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
- 3. Acceptation de l'ordre du jour
- 4. Démission du directeur service urbanisme et environnement par intérim, M. Benoit Fugère
- 5. Démission du directeur général, monsieur Jacques Cusson
- 6. Confirmation du directeur général par intérim, monsieur Benoit Fugère
- 7. Embauche d'un analyste des services municipaux, monsieur Denis Savard
- 8. Autorisation d'émission de constats
- 9. Levée de la séance

#### 1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

## 2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 23 octobre 2020.

Résolution 2020-10-284 Acceptation de l'ordre du jour

## 3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseiller:

appuyé par le conseillère:

Mylène Joncas

et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

Résolution 2020-10-285 Démission du dir urbanisme et environnement, Benoit Fugère

# 4. Démission du directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim, M. Benoit Fugère

ATTENDU QUE le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim, M. Benoit Fugère, a remis sa démission le15 octobre 2020;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques appuyé par le conseiller: Daniel Millette

et résolu unanimement:

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la démission de Monsieur Fugère à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim, en date du 15 octobre 2020 et lui souhaite une bonne retraite.

### **ADOPTÉE**

Résolution 2020-10-286 Démission directeur général Jacques Cusson

# 5. Démission du directeur général, monsieur Jacques Cusson

ATTENDU QUE le directeur général de la Municipalité, M. Jacques Cusson, en poste depuis le 6 mai 2019, a remis sa démission à Monsieur le Maire, le 16 octobre 2020;

ATTENDU QUE la démission de Monsieur Cusson est effective du 16 octobre 2020;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques appuyé par le conseiller: Daniel Millette

et résolu unanimement:

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la démission de Monsieur Cusson à titre de directeur général de la municipalité, en date du 16 octobre 2020 et lui souhaite le succès et la réussite pour la continuation de sa carrière.

## **ADOPTÉE**

Résolution 2020-10-287 Directeur général par intérim, Benoit Fugère

## 6. Confirmation du directeur général par intérim, monsieur Benoit Fugère

ATTENDU la démission du directeur général en date du 16 octobre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est assuré les services de monsieur Benoit Fugère, qui est entré en fonction le 20 octobre 2020, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas appuyé par le conseillère: Isabelle Jacques et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la nomination de monsieur Benoit Fugère, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, en date du 20 octobre 2020;

QUE la Municipalité confirme que le tarif horaire de Monsieur Fugère sera fixé à 85 \$ de l'heure et ses journées de travail à l'hôtel de ville seront les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine.

ET QUE les 2 partis peuvent mettre fin au contrat en tout temps, sans pénalité de part et d'autre.

## **ADOPTÉE**

Résolution 2020-10-288 Embauche d'un

## 7. Embauche d'un analyste des services municipaux, monsieur Denis Savard

Embauche d'un analyste des services municipaux, Denis Savard

Embauche d'un ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser les services d'un analyste pour évaluer ses services municipaux;

ATTENDU QUE monsieur Denis Savard, ancien directeur général d'une municipalité a les qualifications pour répondre aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par la conseiller:

appuyé par le conseillère:

Daniel Millette
Isabelle Jacques

et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche, par contrat, d'un analyste pour les services municipaux de la Municipalité;

QUE le contrat de Monsieur Savard soit basé sur 80 heures au total, au taux horaire de 100 \$:

QUE les dépenses pour la distance de 80 km pour l'aller-retour au travail soient payées selon le tarif en vigueur utilisé par la Municipalité;

QUE Monsieur Savard sera en poste à l'hôtel de ville les lundis et mardis, à compter du 3 novembre 2020;

ET QUE les 2 partis peuvent mettre fin au contrat en tout temps, pour les heures travaillées, sans pénalité de part et d'autre.

#### **ADOPTÉE**

Résolution 2020-10-289 Autorisation d'émission de constats (Jill Lawrence)

#### 8. Autorisation d'émission de constats

ATTENDU QUE le conseil municipal entend faire respecter et appliquer la règlementation applicable sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner par résolution les personnes responsables de l'application de la règlementation pour l'émission de constats d'infractions;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques appuyé par le conseillère: Mylène Joncas et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme madame Jill Lawrence Audet à titre de :

- Chargée de l'application des règlements portant sur la construction numéro 636, la prévention des incendies numéro 794, les nuisances numéro 714;
- Personne désignée pour l'application des règlements de la MRC des Pays-d'en-Haut portant sur :
  - règlement numéro 259-2012 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau
  - règlement numéro 389-2019 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et leurs dispositions.

QUE le Conseil autorise madame Jill Lawrence Audet à donner des constats d'infractions en vertu desdits règlements conformément au Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-251).

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 2020-07-183.

#### **ADOPTÉE**

Résolution 2020-10-290 Autorisation signature protocole MAMH

### 9. Autorisation de signature du protocole FIMEAU par le MAMH

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toute les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est bien renseignée au besoin auprès du ministère des FIMEAU par le Affaires municipales et de l'hHabitation.

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a été autorisée par résolution No 2019-11-351 et a déposé une demande d'aide financière au programme FIMEAU;

ATTENDU QUE le 24 octobre 2020, la Municipalité a pris connaissance du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1. du programme Fonds pour infrastructure municipale d'eau, transmis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller:

appuyé par la conseiller:

et résolu unanimement :

Daniel Millette
Serge St-Pierre

QUE la Municipalité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la Directrice générale adjointe à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1. du programme Fonds pour infrastructure municipale d'eau, transmis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que tout document pour l'obtention desdites subventions préalablement mentionnées.

## **ADOPTÉE**

Résolution 2020-10-291 Levée de la séance

## 10. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller:

appuyé par la conseiller:

et résolu unanimement :

Daniel Millette
Serge St-Pierre

QUE cette séance soit levée à 18 h 42

## **ADOPTÉE**

Claude Charbonneau Marie-Hélène Gagné
Maire Directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorière par intérim